

de faciliter les échanges et de rompre ainsi l'isolement.

• Améliorer sans cesse le service

Toujours dans le souci d'améliorer le service de restauration à domicile, une commission des menus a été mise en place avec la participation des personnes âgées. Elle se réunit tous les trimestres. L'objectif est de répondre au mieux aux demandes, aux doléances et aux aspirations des bénéficiaires.



Vous bénéficiez peut être de ce service ; sinon, vous pouvez contacter le C.C.A.S. pour toute demande de renseignements complémentaires.

Une grande souplesse est laissée dans la distribution des repas ; vous pouvez en bénéficier quotidiennement ou choisir vos jours de livraison ; il n'y a aucune interruption même les week-end et jours fériés.



Pour tous renseignements

n'hésitez pas à appeler

le C.C.A.S. d'Anzin

03 27 28 21 06



C.C.A.S. d'Anzin

Place Roger Salengro

CS 60 089

59416 Anzin cedex

Horaires d'accueil en mairie

du lundi au vendredi

8h30 - 12h / 13h30 - 17h



**Centre Communal
d'Action Sociale**

Restauration à domicile

pour les personnes

**âgées ou personnes en
situation de handicap**



Anzin

Mise à jour : sept. 2020

Edito

Madame, Monsieur,

Le service de restauration à domicile existe depuis de nombreuses années et permet aux personnes âgées ou personnes en situation de handicap qui le souhaitent de prendre un repas conséquent et équilibré.

L'équipe municipale est très vigilante afin de maintenir un repas de qualité et très compétitif sur le prix.

Ainsi, « une commission menu » a été créée à cet effet avec les usagers.

- Les **produits frais** sont devenus la règle (légumes, viandes).
- Le conditionnement des repas a été très nettement amélioré.
- Les repas sont toujours **à la carte** (donc pas d'obligation de prendre une semaine complète).
- Un potage est systématiquement servi, suivi de l'entrée, plat, fromage et dessert.
- La confection des repas est assurée par la cuisine centrale de la ville dans le plus strict **respect des règles sanitaires** ; des contrôles sont systématiquement réalisés.
- Une qualité assurée et des **tarifs très compétitifs** en fonction de vos revenus sont appliqués.

Alors comparez et n'hésitez plus, en cas de besoin, appelez le C.C.A.S.. Nous sommes à votre écoute et à votre service.



Pierre-Michel BERNARD
Maire d'Anzin
Président du C.C.A.S.



Bruno LEVANT
Adjoint à l'action sociale
et vice-président du CCAS

• Faciliter votre vie quotidienne

En matière de service aux personnes âgées ou personnes en situation de handicap, le Centre communal d'action sociale de la ville d'Anzin (C.C.A.S.) est engagé dans une démarche destinée à favoriser le maintien à domicile et à faciliter les actes de la vie quotidienne. C'est dans ce cadre qu'il a été mis en place, en 1988, un service de restauration à domicile.

• Qui peut en bénéficier ?

Ce service est destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus ou à partir de 60 ans pour les personnes seules ou titulaires d'une pension d'invalidité ou incapacité au travail, ou pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte d'invalidité à 80% minimum.

• Des repas élaborés par du personnel qualifié



L'équipe du service de restauration à domicile est composée de 8 personnes et les repas sont élaborés dans la cuisine municipale de la Bleuse Borne, établissement qui bénéficie d'un agrément sanitaire. Le personnel qualifié confectionne, en moyenne, 3000 menus tous les mois.

• Des menus équilibrés à prix compétitif



Ces menus, comprenant 6 composants (potage, entrée, plat, légumes, fromage, dessert), sont équilibrés et variés. Ils sont réalisés en fonction des saisons et avec des produits frais et de qualité. Leur prix est très compétitif :

- 3,10 € le repas pour les personnes non imposables.
- 5,70 € le repas pour les personnes imposables.

• Des conditions d'hygiène rigoureuses

Les repas sont livrés dans des conditions d'hygiène impeccable, dans un véhicule frigorifique pour respecter la chaîne du froid. La livraison constitue un moment important de la prestation et permet

